

# **Arrêté fédéral sur le financement de la réorganisation de l'informatique et de la télécommunication dans l'administration fédérale (projet NOVE-IT)**

du 3 octobre 2000

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu l'art. 167 de la Constitution,  
vu le message du Conseil fédéral du 23 février 2000<sup>1</sup>,  
*arrête:*

## **Art. 1**

Sont accordés pour le financement de la réorganisation de l'informatique et de la télécommunication dans l'administration fédérale (projet NOVE-IT):

- a. un crédit-cadre de 200 millions de francs pour le financement des investissements prévus dans le cadre du projet NOVE-IT;
- b. un crédit d'engagement de 30 millions de francs pour des mesures concernant le personnel (recyclage, perfectionnement, placement, mises à la retraite anticipée).

## **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 19 septembre 2000

Le président: Schmid Carlo  
Le secrétaire: Lanz

Conseil national, 3 octobre 2000

Le président: Seiler  
Le secrétaire: Anliker

<sup>1</sup> FF 2000 1556